

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois... Six mois... Un an...

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement cesse, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES & JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

INSERCTIONS: Annonces: la ligne... Réclames... Faits divers...

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARANT, Libraire, Grande-Place, à Paris, chez M. HAVAS, Libraire, 27 C^o, 24, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à Bruxelles, chez l'Imprimeur du Publicité.

ROUBAIX, LE 13 JANVIER 1884

LES ASSOCIATIONS OUVRIÈRES EN ALLEMAGNE

Le chancelier de l'empire allemand a, comme on sait, communiqué aux gouvernements confédérés les bases d'un nouveau projet de loi réglant les conditions de l'assurance obligatoire des ouvriers contre les accidents.

La création des caisses de retraite a été votée par le Reichstag; mais la loi sur l'assurance ouvrière se présente pour la troisième fois devant le Reichstag sans pouvoir obtenir son approbation.

Des 1881, M. de Bismarck a présenté un projet de loi qui se distinguait par la complication des rouages bureaucratiques qu'il mettait en jeu et qui a dû à cette particularité un échec éclatant.

L'économie de celui-ci consiste à garantir aux ouvriers de l'industrie ou des mines, ainsi qu'aux employés ayant un traitement annuel de moins de 2,500 fr., une indemnité en cas d'accidents survenus sans leur faute durant leur travail.

En cas de mort, l'assurance pourvoit aux frais des funérailles; elle sert à la veuve une pension égale au cinquième du salaire de son mari, avec un supplément de dixième par enfant au-dessous de quinze ans, sans que l'ensemble de ces pensions puisse dépasser la moitié du salaire du défunt; enfin, elle sert à ses ascendants nécessaires une pension de un cinquième de son salaire.

et entrepreneurs d'industries, les ouvriers restent exempts de toute participation. Il est à remarquer que cette organisation ne comprend ni les ouvriers agricoles, ni les employés de l'empire, de l'Etat ou des communes.

Il est bon de remarquer que cette œuvre, en apparence toute d'administration et d'ordre intérieur, est entreprise par l'empire, par-dessus la tête des gouvernements et des Parlements confédérés: c'est à l'empereur et non à leurs souverains particuliers que les travailleurs seront redevables de ces bienfaits.

Le troisième point caractéristique de la conception du prince de Bismarck, c'est qu'elle exclut les sociétés d'assurances particulières, mutuelles aussi bien que constituées par actions, pour imposer aux patrons la forme spéciale définie par la loi.

Des tribunaux d'arbitrage, composés de délégués du gouvernement, des corporations et des commissions ouvrières, décident des cas litigieux.

L'organisation et le fonctionnement des corporations ressortit d'une manière générale au Conseil fédéral. Leur police générale appartient à un office impérial des assurances, siégeant à Berlin, à qui appartient la décision dans la plupart des cas importants.

Les membres élus reçoivent une indemnité quand ils n'habitent pas ordinairement Berlin. L'office impérial surveille l'exécution de la loi et peut frapper les infractions d'amendes s'élevant jusqu'à 1,250 francs.

Enfin, il est interdit aux patrons et industriels de chercher à s'affranchir des obligations de la loi par des règlements ou par des conventions spéciales avec leurs ouvriers ou employés.

LES PRIÈRES PUBLIQUES

Voici le passage principal de la circulaire que M. le vicaire de Montpellier a publiée à l'occasion des prières publiques:

« Jamais les lumières d'en-Haut furent elles plus nécessaires aux représentants du pays, alors que les plus grands problèmes sociaux et politiques sont agités au sein de nos Assemblées délibérantes, sans que personne puisse se déclarer indifférent aux solutions que la majorité croira devoir adopter, alors surtout que dans toute l'Europe, des nuages menaçants assombrissent l'horizon et présagent de redoutables tempêtes? »

« Un autre motif doit encore nous engager à prier beaucoup pour la France. Nous nous sommes déjà associés par de ferventes supplications aux événements douloureux qui ont fait couler, au Tonkin, le sang de nos soldats. Mais, depuis que nous avons sollicité la miséricorde divine en faveur de l'âme du commandant Rivière et de celles de ses vaillants compagnons d'armes, d'autres engagements ont été livrés, d'autres victimes ont succombé. »

« Et nous croyons d'autant plus convenable d'appeler sur elles les regards indulgents du Souverain Juge que, parmi les morts, se trouvent beaucoup de ces tirailleurs algériens à qui malheureusement la grâce de la vraie foi n'avait point été accordée. Puisqu'ils sont tombés pour défendre l'honneur de notre drapeau, nous leur devons la preuve d'une adoption vraiment fraternelle, c'est-à-dire un souvenir efficace au pied de ces autels dont ils n'ont pas connu la majesté, mais d'où peut s'élever pour eux, la clameur puissante du sang de Jésus-Christ. »

« Soutenons ainsi constamment devant Dieu, monsieur le curé, la cause des intérêts de notre chère patrie. Peut-être arriverons-nous par cette persévérance à faire comprendre aux esprits même les plus prévenus que, selon les magnanimes paroles d'un grand évêque, « nous n'avons de parti pris contre personne », et que, « tout entier aux devoirs de notre ministère, nous ne faisons jamais d'opposition systématique au pouvoir civil », mais seulement à ces doctrines perverses par lesquelles l'ordre n'est pas moins compromis que la religion. »

L'INFLUENCE DES MOTS

Il y aurait un bien curieux chapitre de physiologie historique à écrire sur l'influence des « mots » dans la politique. Toute l'histoire de France, pour ne parler que de ce qui nous intéresse, pourrait être ainsi condensée en quelques pages.

« Mais, malgré les découvertes et les travaux de M. Augustin Thierry et de leurs émules, pour la grande masse du public, ce qui rappelle le nom de Clovis, c'est la phrase que lui adressait l'évêque au moment de le baptiser: « Courbe la tête fier Sarrasin, adore ce que tu as brûlé, brûle ce que tu as adoré! » La masse se trompe-t-elle? N'a-t-elle pas raison au fond, puisque la conversion de Clovis au catholicisme constitue l'un des faits capitaux de notre histoire? Le caractère de François I^{er} n'est-il pas admirablement dépeint dans ces mots célèbres: « Tout est perdu, fors l'honneur! » La situation difficile que créait à Charles IX la rivalité des Huguenots et des catholiques, les impossibilités, qu'il devait rencontrer au lendemain de la sauvage résolution qui lui avait dictée la Sainte-Barthélemy, ne se résument-elles pas dans l'apostrophe de sa mère: « Bien coupé, mon fils, maintenant il faut couder! » La réflexion sceptique de Henri IV: « Paris vaut bien une messe! » ne donne-t-elle pas une idée juste de la souplesse que ce Gascon, aussi avisé qu'un Normand, dut employer pour arriver à la conquête et à la pacification de son royaume? Louis XIV et sa politique autoritaire ne revint-il pas dans cette formule aussi brève qu'impérative: « L'Etat c'est moi! » Le désordre des esprits, l'inquiétude du présent; l'incertitude du lendemain qui marquèrent les dernières années du règne de Louis XV ne se trouvent-ils pas résumés dans cette exclamation égoïste: « Après moi, le déluge! »

Et depuis, que de formules qui ont servi de mot d'ordre, de mot de ralliement, qui ont déterminé par leur concision saisissante des courans d'opinion, irrésistibles! C'est l'abbé Sieyès, précisant en quelques mots les aspirations des classes moyennes: « Que doit être le Tiers Etat? Tout. » C'est le mot célèbre de 1830: « La Charte sera dévorée mais une périté; celui de M. Thiers: « Le roi règne et ne gouverne pas; » celui de Napoléon III: « L'Empire, c'est la paix; » celui de J. Favre: « Ni une pierre de notre territoire, ni un pouce de notre territoire; » enfin, le plus récent de tous, celui de Gambetta: « Le cléricalisme, c'est l'ennemi! »

Or, c'est précisément ce mot d'ordre fameux, cette dénonciation lancée dans une réunion populaire par le chef des opportunistes, qui ne figure pas dans le Compendium des maximes gambettistes, que l'on doit à M. Joseph Reinach, l'un des Eliaques de la petite chapelle d'Avray, et auquel la République française prête sa publicité.

Le temps a effacé le souvenir de ces formules retentissantes; on nous saurait donc gré de les rappeler. A Bordeaux, Gambetta s'exprimait ainsi: « Que pour tout le monde il soit bien entendu que, lorsqu'en France un citoyen est né, il est né un soldat. » A Saint-Quentin: « Ne parlons jamais de l'étranger, mais que l'on comprenne que nous y pensons toujours. » Au Havre: « Il n'y a pas de remède social. » A Grenoble: « Le pays, après avoir essayé bien des formes de gouvernement, veut s'adresser à une autre couche sociale pour expérimenter la forme républicaine. » A Lille: « Ce qui constitue la vraie démocratie, ce n'est pas de reconnaître les égaux, c'est d'en faire. » A Belle-ville: « Le Sénat sera le grand conseil des communes de France, l'ancre de salut de la république. » A Lyon: « Nous ne sommes pas une république formée nous n'exigeons que la loyauté dans le concours et la sincérité dans les actes... »

« A Paris: « Je me sens assez libre pour être à la fois le dévot de Jeanne la Lorraine et l'admirateur et le disciple de Voltaire. » A Versailles: « C'est parce que l'armée est la représentation exacte et la complète de la France qu'il importe plus que jamais qu'elle ne défile bête pas sous les armes, que sa discipline soit immuable et inflexible. » A Romans: « La démocratie doit être un parti d'ordre et de consolidation parce qu'elle est le seul parti en état de régénérer la France. » A Cherbourg: « Ne criez pas: Vice Gambetta! criez: Vice la République! car il faut que les têtes jeunes se pénètrent de cette idée, que les hommes ne sont rien et que les principes sont tout. » A Ménémontant: « Il n'y a pas que l'épée pour dénouer le nœud gordien, il n'y a pas que la force pour résoudre les problèmes extérieurs. »

Quinze années, comme le fait observer ironiquement un de nos confrères, M. Racot, forment un laps de temps extrêmement respectable, et M. Reinach, en y insistant, rend un mauvais service à Gambetta, car Gambetta, en quinze ans, n'a guère fait que des mots, tandis que nombre de ministres — Casimir-Perier entre autres — ont, en moins de deux ans, attaché leur nom à des lois, à une organisation administrative et à une politique. Même en acceptant comme des oracles les mots rappelés par M. Reinach, le très-sincère admirateur de Gambetta conviendrait qu'on fait assez bon marché aujourd'hui de la plupart. M. Reinach lui-même n'a-t-il pas eu le soin de ne pas comprendre, dans la nomenclature ci-dessus, le mot fameux « le cléricalisme, voilà l'ennemi, » mot à peu près annulé par un récent discours de M. Spuller touchant la nécessité de ménager la « clientèle religieuse? » Allons! si Gambetta est mort, sa doctrine n'a pas disparu avec lui, et l'opportuniste sait, lui aussi, trouver: «... avec le ciel des accommodements! »

BULLETIN ÉCONOMIQUE

LA FRANCE AUX FRANÇAIS

La proposition déposée par M. Aclouque sur le bureau du Conseil général de la Seine — proposition que nous avons reproduite dans notre numéro du 20 décembre — a eu le don d'exciter la bile de nos libre-échangistes. Que demande pourtant cette proposition? Que la France, à l'expiration des traités, redevienne maîtresse de ses tarifs, tout comme elle l'a été l'Allemagne, tout comme elle l'est les Etats-Unis.

« Eh bien! là-dessus nos théoriciens s'emportent et recommencent leurs belles et creuses déclamations. Le Temps se distingue dans ce concert par une note fort accentuée d'optimisme qu'il importe de signaler pour la redresser. Tout d'abord, pour sa commodité personnelle, ce journal commence par nier que notre commerce d'importation soit en si fâcheux état que le prétendent ceux qui se posent en champions de ce commerce. En particulier, l'industrie parisienne ne souffre pas autant qu'on le dit. Le Temps qui, fort tranquillement, accuse les autres de ne pas faire des recherches, de ne pas se livrer aux études nécessaires pour connaître exactement les choses dont ils parlent, le Temps a, sans doute, négligé pour sa part d'ouvrir et de consulter les documents officiels publiés par la douane française, car, s'il l'avait fait, il y aurait vu et constaté que l'industrie parisienne, en particulier, qui exportait, il y a six ans, pour plus de huit millions de produits n'en aura pas vendu à l'étranger, en l'année de grâce 1883, pour un demi-million. Le Temps parle d'erreurs qu'il est si doux de commettre pour le

besoin d'une cause qu'on veut défendre. En voilà une que nous lui signalons, et c'est lui, le grave journal qui, l'a commis pour n'avoir pas fait ce qu'il reproche à autrui de ne faire point. Cela dit, il entre dans la doctrine et se met à pontifier, selon l'usage, car c'est toujours dans la prédication que se réfugièrent les libres-échangistes dans l'embaras.

Voici donc comment par le Temps: « La logique voudrait, ce semble, qu'on reconnût la nécessité d'un effort plus viril pour conserver nos anciens débouchés. Il est indispensable, dirait-on, de ne plus rien négliger pour développer notre commerce extérieur. Appliquons-nous donc à affermir nos relations, à rendre plus actifs nos échanges, à multiplier les occasions d'achats qui peuvent s'offrir chez nous aux consommateurs étrangers. Mieux ils pourront nous payer en leurs propres produits, mieux nous pourrions, à notre tour, leur vendre nos marchandises. Prétendez devenir leurs fournisseurs, en refusant de les laisser se libérer envers nous en produits, ce serait évidemment une ambition ridicule. Il ne s'agit pas ici de la crainte des représailles qui peut s'exercer entre nations; il s'agit des conditions élémentaires du commerce international. Qui veut vendre doit vouloir acheter. Le commerce n'est qu'un échange de services qui s'apprécie et se payent en marchandises. « Tel est le langage que le simple bon sens obligerait de tenir. Pourquoi faut-il qu'il soit si rare parmi ceux qui se posent en champions des intérêts de notre commerce? »

Cela commence, comme de raison, par des insinuations malveillantes à l'égard de notre industrie; car enfin, comme la doctrine ne peut pas et ne veut pas avoir tort, il faut bien que ce soient les industriels qui soient coupables et responsables des maux dont ils souffrent. Ils ne sont pas, d'après le Temps, assez virils et ne font point les efforts nécessaires pour conserver et développer notre commerce extérieur. Et voilà! Peut-être les adversaires de l'industrie ne songent-ils pas assez à ce qu'il y a de peu patriotique à accuser toujours leur propre pays, pour les besoins d'une cause qui ne profite qu'à l'étranger; mais on ne pense pas à tout et la nécessité de se donner raison peut entraîner, comme on le voit, bien loin.

Mais c'est surtout la doctrine qu'il faut considérer. Le Temps en est encore à celle-ci: « Qui veut vendre doit vouloir acheter. » Mais, éminent confrère, vous n'avez donc jamais jeté les yeux sur nos statistiques commerciales? ni sur celles des Etats-Unis? ni sur celles de l'Allemagne? Si vous l'avez fait, vous n'écrirez pas, comme vous le faites, que « prétendre devenir les fournisseurs des autres, en refusant de les laisser se libérer envers nous en produits, c'est une ambition ridicule. »

Eh! précisément, c'est ce qui se passe pour nous qui achetons à l'étranger, bon an mal an, pour un milliard et demi de plus que l'étranger ne nous achète. L'étranger a donc son ambition, qui n'est pas si ridicule que vous le prétendez, de nous vendre de plus en plus en nous achetant de moins en moins; cette ambition « ridicule » il la satisfait à notre détriment. L'Allemagne et les Etats-Unis, surtout, ont cette ambition « ridicule » et ces deux pays trouvent moyen de la satisfaire, au

FRAGMENT DU 14 JANVIER 1884 — 51 —

LE SECRET TERRIBLE

Mémoires d'un caissier

PAR ADOLPHE BLOET ET JULES DAUTIN

Deuxième Partie

LE CONTUMAX

Caussen eut un brusque tressaillement. Un éclair passa dans ses yeux humides; mais il les baissa aussitôt; puis, il se rasait, la tête basse et sans dire un mot. L'entente pourrissait. — Vous allez me trouver, n'est-ce pas? bien indolent, bien fâcheux, bien libre... C'est vrai, c'est vrai, vous m'avez mille pardons... Cependant, il faut le reconnaître, entre amis, ces choses-là sont permises... cela se fait tous les jours... — Alors, interrompit Caussen. Vous êtes un coiffeur, et vous faites votre métier? C'est bien, n'en parlez plus. Cela fut dit avec un tel déclin que Lentaque frappa le socle et changea de ton. — Un voleur! dit-il. Oui, pardieu! j'en suis sûr, je ne m'en cache pas!... Au moins, je

ne me donne pas des airs d'honnête homme, moi! je ne pose pas, et je ne regarde pas les gens du haut... — Oh! à votre discrétion... murmura-t-il les dents serrées. — Oui, certainement, à ma discrétion, et je n'en vaurai pas preuve que votre attitude penaud et pitoyable en face de moi. C'était par trop d'effronterie; Caussen se redressa tout à coup, et l'œil étincelant: — A votre tour, que penseriez-vous de ceci? Je crie au premier agent de police venu: « Voilà un forçat en rupture de ban, arrêtez-le! » et me montrant, moi: « En voici un autre, arrêtez-moi! » Eh bien! qu'en dites-vous? Cela fut dit avec un tel air de résolution que Lentaque fit un mouvement de surprise et d'effroi: il ne reconnaissait plus Caussen. — Vous! dit-il, vous feriez cela? — Pourquoi pas? — Parce que... vous n'êtes pas de cette force-là. — Ah! vous croyez?... Ne m'en défiez pas trop, voyez-vous! S'il ne s'agissait que de moi, si j'étais seul, ce serait déjà fait!... Mais non, ajouta-t-il en baissant la tête, c'est impossible; il faut que les voisins, eux!... Il faut que je subisse lâchement les outrages d'un misérable... Vous pouvez être tranquille, allez! il n'y a pas de danger. — Ah! je savais bien! s'écria Lentaque en ricanant. Suis-je assez simple! j'ai pourtant eu un moment que c'était vrai... parole d'honneur! — Je vous ai déjà dit qu'il ne s'agissait ni de moi, ni de ma liberté. — Ta, ta, votre liberté, c'est déjà quelque chose, et vous y tenez beaucoup plus que vous ne croyez vous-même. Du reste, je ne vois guère, à

côté de cela, ce qui peut vous retenir... — Voyons! finissons-en, fit Caussen impatienté, vous êtes entré ici pour me voler... vous m'avez volé... qu'est-ce que vous voulez de plus?... — Ce que je veux?... — Oui, il n'y a plus rien à prendre ici, je vous le déclare... Si vous ne me croyez pas fouillez! Je n'avais que cet argent; quinze mille francs, gagnés péniblement en dix-huit ans de travail... croyez-vous que je vais vous priver de me les rendre, de m'en laisser au moins une partie... que je vais essayer de vous attendre?... Oh! non, je ne m'humilierai pas à ce point!... et puis ce serait bien inutile... Vous avez votre proie; gardez-la! Si c'est mon opinion sur vous que vous désirez, la voici: — Vous êtes le plus lâche et le plus vil des droles... Je suis un forçat, soit! mais un forçat n'en vole pas un autre! — n'en livre pas un autre! — Car vous me livrez forcément! Qu'est-ce que vous voulez que je devienne, sans un sou pour vivre, pour continuer ma route? Je ne puis pas même sortir de cet hôtel... Je suis reconnu, arrêté... Voilà ce que vous faites! Vous voyez bien que vous êtes un misérable!... Maintenant, laissez-moi... sortez! Lentaque avait repris toute son arrogance. — Que je sois! fit-il; oh! que non pas! pas si sot!... On vous connaît, M. Caussen, on sait de quoi vous êtes capable. Ne me n'oubliez pas, car si vous n'êtes pas... En attendant, quittez-moi d'injure tant que vous voudrez, ça m'est égal!... Ah! vous trouvez que je vous traite durement? C'est possible, mais vous le méritiez! Il expliqua, en conduisant, il la justice! Il con-

vint qu'un forçat qui en volait un autre était le plus dégradé de tous les êtres. Mais Caussen était-il un forçat ordinaire non. C'était un forçat honteux, la pire espèce! Il faisait le vertueux le dédaigneux: le contact d'un bandit souillait monsieur! Il se donnait l'air d'un honnête bourgeois fourvoyé dans une taverne... Soit! Mais alors il ne devait pas trouver extraordinaire qu'on le traitât et qu'on le raïonnât comme un bourgeois. C'était de toute justice! — Quand on s'est payé ces gants-là, conclut-il, il ne faut pas se plaindre qu'ils vous gênent!... En ce moment, cinq heures sonnèrent. — Cinq heures, déjà! fit Lentaque; comme le temps passe en bonne compagnie! Mais cela ne doit pas faire oublier que je prends le train pour Paris à six heures et quelques minutes. Je vais me préparer... A propos, vous savez, monsieur Caussen, nous partons ensemble. Cette interpellation fit lever la tête à Caussen; il regarda Lentaque. — Oui, je sais, fit celui-ci, vous ne deviez partir qu'à onze heures; mais vous me ferez bien l'amitié d'avancer votre départ? — Vous savez bien que je ne puis partir, pas plus à six heures qu'à onze. — Pourquoi donc, mon cher Caussen... Ah! j'y suis! c'est votre place au chemin de fer qui vous embarrasse. Je la payerai pour vous, ne vous inquiétez pas... De même votre dépense d'hôtel... je m'en charge. Là-dessus que je ne fais pas bien les choses! Caussen ne répondit pas. Il fallait bien le malheureux qu'il consentait.

— Voilà qui est entendu, dit Lentaque. Faisons nos préparatifs. Il ferma la porte de la chambre de Caussen et mit la clef dans sa poche, de manière à empêcher celui-ci de sortir par le corridor. — Maintenant, dit-il occupé-nous des malles... Celle-ci... bon je l'ai fermée moi-même!... Rétablissons aussi la cloître. Il passa dans sa chambre, ferma la porte de communication, replaça la serrure et remit les vis. Puis il ouvrit la porte de sa chambre et entra par le corridor dans celle de Caussen, qu'il trouva assis plongé dans un sombre abattement. — Allons! remuons-nous, dit-il; ce n'est pas le moment de rêver. Il sonna, et fit enlever les malles. En descendant l'escalier, il eut soin de faire passer Caussen devant lui. Dans la salle à manger, après avoir pris un morceau et bu un coup, il empaqueta de nouveau sa figure dans un foulard. — Vous avez mal aux dents? demanda le maître d'hôtel. — Toujours, c'est chronique. Et l'air du matin pourrait me donner une fluxion, dit Lentaque. Il régla la dépense. En allant de l'hôtel au chemin de fer, il passa amicalement son bras sous celui de Caussen. En prenant les billets, en faisant enregistrer les malles, il ne le perdit pas de vue un seul instant; il l'installa lui-même en wagon et s'assit en face de lui.

(A suivre)